



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES
PUBLIQUES.
BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE ET DES
ELECTIONS

Arrêté n° 2016-01- 795 arrêtant la liste électorale pour les élections des membres
de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
du 14 octobre 2016

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'artisanat ;

VU le code électoral ;

VU le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et de leurs sections, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers et de l'artisanat départementales et à l'élection de leurs membres ;

VU le décret n° 2016-628 du 18 mai 2016 - notamment son article 16 - relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;

VU l'arrêté du 15 avril 2016 fixant la date de clôture du scrutin en vue du renouvellement quinquennal des membres des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations ;

CONSIDERANT la transmission de la liste électorale au Préfet de l'Hérault le 3 juin 2016 par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

Article 1 : La liste électorale, transmise par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault est arrêtée à vingt-huit mille quatre cent treize électeurs.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le

14 AOUT 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Olivier JACOB